

Comédie de Genève  
Bd des Philosophes 6  
1205 Genève

## Le Service « Kid's Comédie » du théâtre de la Comédie de Genève et le réseau de baby sitting du Chaperon Rouge

### Liste de baby sitters du Chaperon Rouge

**Le Chaperon Rouge propose au théâtre de la Comédie de Genève dans le cadre du service « Kid's Comédie » une liste de baby sitters formées et sélectionnées par la Croix-Rouge genevoise.**

### Conditions générales

#### 1. La CRG s'engage à :

- Recommander des baby sitters ayant suivi le cours de la CRG, dont l'âge est de 16 ans révolus.
- Disposer de l'autorisation écrite du responsable légal de la baby sitter mineure à exercer cette activité.
- Demander une copie du contrat d'assurance responsabilité civile de la baby sitter.
- Demander un certificat de bonne vie et moeurs de la baby sitter si elle a plus de 18 ans.

#### 2. Les parents qui font appel à une baby sitter CRG dans le cadre du service « Kid's Comédie » s'engagent à :

- **Faire leur demande au minimum 5 jours ouvrables avant le spectacle, pour les représentations du jeudi et samedi.**
- Prévoir du temps au début de la mission pour donner les informations nécessaires à la baby sitter.
- Confier à la baby sitter des tâches dans le cadre de ses compétences : elle ne gardera pas d'enfant(s) malade(s), ni ne fera le ménage.
- Fournir un numéro de téléphone où un adulte peut être appelé pendant la mission.

- **Au-delà des 4 heures maxima offertes par le théâtre de la Comédie de Genève, rétribuer la baby sitter à la fin la mission au tarif de CHF.15.-/heure.**
- Accompagner la baby sitter ou lui payer un taxi, si la mission se termine tard et qu'il n'y a plus de transports publics.
- Assurer la baby sitter selon les dispositions de la loi sur l'assurance accidents (LAA). Cette assurance prendra en charge les accidents qui pourraient survenir durant le travail, ainsi que durant le trajet d'aller et de retour (selon les dispositions de la LAA, il appartient aux parents, en tant qu'employeurs, d'assurer toutes les personnes qui viennent travailler à leur domicile).
- Souscrire à ce document dans son entier, en apposant leur signature sur le bon de commande.

### 3. La baby sitter dans le cadre du service « Kid's Comédie » s'engage à :

- Être ponctuelle et respecter un engagement. En cas d'empêchement majeur, elle informe immédiatement la famille.
- Exécuter le travail qui lui est demandé avec tout le soin nécessaire, dans les limites de ses compétences, en se conformant aux instructions des parents.
- Informer les parents de l'enfant ou des enfants confiés des éventuels événements survenus durant leur absence.
- Ne prendre aucune initiative personnelle en ce qui concerne les traitements ou médicaments à administrer aux enfants.
- Respecter le secret absolu sur toute information à laquelle elle pourrait avoir accès dans le cadre de son activité.
- Ne jamais introduire une tierce personne sur le lieu de travail sans l'autorisation expresse de la famille.
- Ranger les objets appartenant à l'enfant et utilisés durant les heures de garde.
- Faire part à la CRG de toute difficulté rencontrée dans le cadre de son intervention.

## Pour en savoir plus

Se référer aux conditions posées par le théâtre de la Comédie de Genève : [www.comedie.ch](http://www.comedie.ch)

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse (domicile de garde des enfants) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Lieu et date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :